

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Assemblées  
Réf : PC/DG2026  
Tél. : 04 66 56 42 82

CS2026\_02\_01

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU SMIRITOM

SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2026, le SMIRITOM s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 8 juin 2026 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Méryl FRIZON-DEBIERRE, est élue secrétaire de séance.

**MEMBRES PRÉSENTS (53)** : Christophe RIVENQ, Président, Jean-Luc GIBELIN, Ysabelle CASTOR, Jérôme BASSIER, Matthieu TESTARD, Alain GIOVINAZZO, Gérard BARONI, Cyril LAURENT, Rémy CLEMENCIER, David VILLENA, Claude PERRIER, Guy MANIFACIER, Aimé CAVAILLE, Philippe TALAGRAND, Marc BENOIT, Patrick DUMAS, Pierre AIGUILLON, Michel ROUSSEL Suppléant de Philippe ALLIE, Lionel ANDRE, Sylvain ANDRE, Jean-Paul ANDRE, Daniel SAUVAGE suppléant de Gérard BANQUET, Thierry BAZALGETTE, Jean-Charles BENEZET, Alain BENSAKOUN, Wladimir BERNARD, Christophe BONNEFOY, Claude CERPEDES, Ghislain CHASSARY, David GRENIER suppléant de Christian DEVISMES, Marc DUMAS, Pascale EUGENE, Méryl FRIZON-DEBIERRE, David GUIRAUD, Marc JEKAL, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Séverine LANDO, Martine MAGNE, Jacky CHAPON suppléant de Jean-Marie MALAVAL, Gael MANCUSO, René MEURTIN, Jérôme MEYNIER, Pascal MILESI, Cédric PASCAL, Cyril PELLET, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Jean-Max RENOUX, Philippe RIBOT, Georges RIBOT, Marielle VIGNE, Michel VIGNE, Jennifer WILLENS

**POUVOIRS (01)** : Christian SANFILIPPO pouvoir à Jérôme BASSIER

**ABSENTS EXCUSÉS (13)** : Didier BAPTISTE, Élisabeth BOMBARDIER, Adrien CHAPON, Bruno CLEMENCON, Éric COSTE, Bruno DUPORGE, Aurélie GENOLHER, Annelise HERBSTER, Thierry JONQUET, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jacques PEPIN

**Objet : Désignation de représentants auprès de la FNCC**

**Le Comité Syndical,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté de la Préfecture du Gard du 12 mai 2017 portant modification statutaire du syndicat mixte intercommunal de réalisation des installations et de traitement des ordures ménagères de la zone nord du schéma départemental des déchets,

**Vu** l'adhésion du SMIRITOM à la Fédération Nationale des Collectivités du Compostage (FNCC),

**Vu** les statuts de cette fédération demandant la désignation, par ses collectivités membres, de deux élus délégués et de deux suppléants,

**Considérant** la nécessité de désigner deux élus délégués et deux suppléants auprès de la FNCC,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

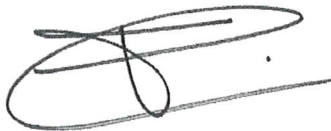
### DÉCIDE

De désigner comme élus titulaires et suppléants auprès de la Fédération Nationale des Collectivités du Compostage (FNCC) :

| Titulaires                   | Suppléants                              |
|------------------------------|-----------------------------------------|
| Marc BENOIT (Alès)           | Ysabelle CASTOR (Alès)                  |
| Jean-Luc GIBELIN (Salindres) | Philippe RIBOT (Saint Privat des Vieux) |

**Votants : 54**  
**Pour : 54 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

**La Secrétaire de Séance**  
**Méryl FRIZON-DEBIERRE**



**Pour extrait conforme,**

**Le Président**  
**Christophe RIVENQ**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Finances  
Réf : PC/DL/DG  
Tél. : 04 66 78 89 00

CS2026\_02\_02

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU SMIRITOM

SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2026, le SMIRITOM s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 8 juin 2026 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Méryl FRIZON-DEBIERRE, est élue secrétaire de séance.

**MEMBRES PRÉSENTS (53)** : Christophe RIVENQ, Président, Jean-Luc GIBELIN, Ysabelle CASTOR, Jérôme BASSIER, Matthieu TESTARD, Alain GIOVINAZZO, Gérard BARONI, Cyril LAURENT, Rémy CLEMENCIER, David VILLENA, Claude PERRIER, Guy MANIFACIER, Aimé CAVAILLE, Philippe TALAGRAND, Marc BENOIT, Patrick DUMAS, Pierre AIGUILLON, Michel ROUSSEL Suppléant de Philippe ALLIE, Lionel ANDRE, Sylvain ANDRE, Jean-Paul ANDRE, Daniel SAUVAGE suppléant de Gérard BANQUET, Thierry BAZALGETTE, Jean-Charles BENEZET, Alain BENSAKOUN, Wladimir BERNARD, Christophe BONNEFOY, Claude CERPEDES, Ghislain CHASSARY, David GRENIER suppléant de Christian DEVISMES, Marc DUMAS, Pascale EUGENE, Méryl FRIZON-DEBIERRE, David GUIRAUD, Marc JEKAL, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Séverine LANDO, Martine MAGNE, Jacky CHAPON suppléant de Jean-Marie MALAVAL, Gael MANCUSO, René MEURTIN, Jérôme MEYNIER, Pascal MILESI, Cédric PASCAL, Cyril PELLET, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Jean-Max RENOUX, Philippe RIBOT, Georges RIBOT, Marielle VIGNE, Michel VIGNE, Jennifer WILLENS

**POUVOIRS (01)** : Christian SANFILIPPO pouvoir à Jérôme BASSIER

**ABSENTS EXCUSÉS (13)** : Didier BAPTISTE, Élisabeth BOMBARDIER, Adrien CHAPON, Bruno CLEMENCON, Éric COSTE, Bruno DUPORGE, Aurélie GENOLHER, Annelise HERBSTER, Thierry JONQUET, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jacques PEPIN

**Objet : Adhésion à l'Association des Collectivités chargées du Traitement et la Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés en Occitanie (ACTVDOc) et désignation de représentants**

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriale,

Vu les Statuts du Syndicat Mixte de Réalisation des Installations de Traitement des Ordures Ménagères,

**Considérant** que le SMIRITOM est compétent en matière traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés,

**Considérant** que l'Association des Collectivités chargées du Traitement et la Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés en Occitanie (ACTVDOc) est une association régionale (type loi 1901) de collectivités territoriales, d'établissements publics et de syndicats de traitement des déchets ménagers, ayant la compétence en matière traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés,

**Considérant** que l'association a pour objet de favoriser la coopération entre ses membres afin de concevoir, suggérer et promouvoir toutes réponses utiles et publiques pour améliorer le traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de ses adhérents et vise également à défendre et protéger les intérêts collectifs de ses adhérents,

**Considérant** que l'association assure une veille et analyse à travers le prisme de la défense des intérêts de ses adhérents, des contribuables, du territoire et de l'environnement des sujets qui lui sont soumis, et qu'elle partage et défend les positions prises collectivement par ses membres auprès des différents acteurs publics et privés de la gestion des déchets (régional, national, européen, association, éco-organismes...),

**Considérant** que l'association anime le dialogue entre ses membres afin qu'ils partagent des retours d'expérience, des réflexions, des initiatives et des bonnes pratiques, échangent sur les difficultés rencontrées, mutualisent ressources et informations, et œuvrent de manière coordonnée afin de progresser collectivement et peser institutionnellement,

**Considérant** que les membres adhérents peuvent mettre à disposition, selon leurs capacités et des modalités à définir en fonction des actions engagées, des moyens humains (ingénieurs, juristes, analystes financiers, etc.) et techniques destinés à enrichir et faire évoluer les connaissances communes, développer des expertises mutualisées, favoriser l'innovation publique locale, et développer des actions de formation communes,

**Considérant**, dès lors, qu'il apparaît opportun pour le SMIRITOM d'adhérer, à partir de l'année 2026, à l'ACTVDOc,

## **APRES AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE,**

### **DECIDE**

- d'adhérer à l'Association des Collectivités chargées du Traitement et la Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés en Occitanie (ACTVDOc) domiciliée au siège du syndicat de traitement TRIFYL 81300 Labessière-Candeil, à compter de l'année 2026.

- La cotisation annuelle fixe pour l'année 2026 s'élève à 1 000 €. Des modalités de révision du montant de cotisation annuelle pourront être proposées par le Bureau de l'association et votées en Assemblée générale

### **AUTORISE**

Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette adhésion ou son renouvellement,

## DESIGNE

Pour représenter le SMIRITOM au sein de l'Association des Collectivités chargées du Traitement et la Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés en Occitanie (ACTVDOc) :

Comme représentant titulaire : **Christophe RIVENQ**, Président du SMIRITOM

Comme représentant suppléant : Jean-Luc GIBELIN (Salindres)

**Votants : 54**

**Pour : 54 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**La Secrétaire de Séance**  
**Méryl FRIZON-DEBIERRE**



**Pour extrait conforme,**

**Le Président**  
**Christophe RIVENQ**



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**smiritom**

Service : Direction commande publique -  
Ingénierie du bâtiment  
Réf : IL/FP/LN  
Tél. : 04 66 56 42 58

CS2026\_02\_03

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SMIRITOM

#### SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2026, le SMIRITOM s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 8 juin 2026 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Méryl FRIZON-DEBIERRE, est élue secrétaire de séance.

**MEMBRES PRÉSENTS (53)** : Christophe RIVENQ, Président, Jean-Luc GIBELIN, Ysabelle CASTOR, Jérôme BASSIER, Matthieu TESTARD, Alain GIOVINAZZO, Gérard BARONI, Cyril LAURENT, Rémy CLEMENCIAER, David VILLENA, Claude PERRIER, Guy MANIFACIER, Aimé CAVAILLE, Philippe TALAGRAND, Marc BENOIT, Patrick DUMAS, Pierre AIGUILLON, Michel ROUSSEL Suppléant de Philippe ALLIE, Lionel ANDRE, Sylvain ANDRE, Jean-Paul ANDRE, Daniel SAUVAGE suppléant de Gérard BANQUET, Thierry BAZALGETTE, Jean-Charles BENEZET, Alain BENSAKOUN, Wladimir BERNARD, Christophe BONNEFOY, Claude CERPEDES, Ghislain CHASSARY, David GRENIER suppléant de Christian DEVISMES, Marc DUMAS, Pascale EUGENE, Méryl FRIZON-DEBIERRE, David GUIRAUD, Marc JEKAL, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Séverine LANDO, Martine MAGNE, Jacky CHAPON suppléant de Jean-Marie MALAVAL, Gael MANCUSO, René MEURTIN, Jérôme MEYNIER, Pascal MILESI, Cédric PASCAL, Cyril PELLET, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Jean-Max RENOUX, Philippe RIBOT, Georges RIBOT, Marielle VIGNE, Michel VIGNE, Jennifer WILLENS

**POUVOIRS (01)** : Christian SANFILIPPO pouvoir à Jérôme BASSIER

**ABSENTS EXCUSÉS (13)** : Didier BAPTISTE, Élisabeth BOMBARDIER, Adrien CHAPON, Bruno CLEMENCON, Éric COSTE, Bruno DUPORGE, Aurélie GENOLHER, Annelise HERBSTER, Thierry JONQUET, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jacques PEPIN

**Objet : Création et élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et du Jury de concours de maîtrise d'œuvre**

**Le Comité Syndical,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande publique,

**Vu** la délibération CS2026\_01\_07 du Comité syndical du 5 mai 2026 fixant les conditions de dépôt des listes,

**Vu** les listes adressées au Président,

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres est obligatoire pour les marchés passés selon une procédure formalisée,

**Considérant** qu'elle est présidée, de droit, par Monsieur le Président et comprend 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

**Considérant** que le jury de concours de maîtrise d'œuvre comprend les membres élus de la CAO ainsi que, le cas échéant, des personnalités qualifiées,

**Considérant** que le Président de la Commission d'Appel d'Offres peut s'adjoindre avec voix consultatives, le conseil de personnalités en raison de leurs compétences dans la matière objet de la consultation, la convocation à la Commission d'Appel d'Offres valant désignation nominativement de celles-ci,

**Considérant** au regard de ce qui précède, qu'il appartient désormais au Comité Syndical de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et Jury de concours de maîtrise d'œuvre,

## **APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

### **DÉCIDE**

- De créer la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte de Réalisation des Installations et de Traitement des Ordures Ménagères

- De procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres conformément aux textes en vigueur.

- Est Président de la Commission d'Appel d'Offres : Christophe RIVENQ

Sont élus :

#### Membres titulaires :

- Jean-Luc GIBELIN
- Ysabelle CASTOR
- Rémy CLEMENCIER
- Marc BENOIT
- David VILLENA

#### Membres suppléants :

- Gérard BARONI
- Patrick DUMAS
- Aimé CAVAILLE
- Jacques PEPIN
- Méryl FRIZON-DEBIERRE

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres sont également élus membres du Jury de concours de maîtrise d'œuvre.

### AUTORISE

Monsieur le Président à désigner, en tant que de besoin, les personnalités qualifiées appelées à siéger au jury de concours.

**Votants : 54**

**Pour : 54 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**La Secrétaire de Séance**  
**Méryl FRIZON-DEBIERRE**



**Pour extrait conforme,**

**Le Président**  
**Christophe RIVENQ**



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**smiritom**

Service : Direction commande publique -  
Ingénierie du bâtiment  
Réf : IL/FP/LN  
Tél. : 04 66 56 42 58

CS2026\_02\_04

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SMIRITOM

#### SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2026, le SMIRITOM s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 8 juin 2026 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Méryl FRIZON-DEBIERRE, est élue secrétaire de séance.

**MEMBRES PRÉSENTS (53)** : Christophe RIVENQ, Président, Jean-Luc GIBELIN, Ysabelle CASTOR, Jérôme BASSIER, Matthieu TESTARD, Alain GIOVINAZZO, Gérard BARONI, Cyril LAURENT, Rémy CLEMENCIER, David VILLENA, Claude PERRIER, Guy MANIFACIER, Aimé CAVAILLE, Philippe TALAGRAND, Marc BENOIT, Patrick DUMAS, Pierre AIGUILLON, Michel ROUSSEL Suppléant de Philippe ALLIE, Lionel ANDRE, Sylvain ANDRE, Jean-Paul ANDRE, Daniel SAUVAGE suppléant de Gérard BANQUET, Thierry BAZALGETTE, Jean-Charles BENEZET, Alain BENSAKOUN, Wladimir BERNARD, Christophe BONNEFOY, Claude CERPEDES, Ghislain CHASSARY, David GRENIER suppléant de Christian DEVISMES, Marc DUMAS, Pascale EUGENE, Méryl FRIZON-DEBIERRE, David GUIRAUD, Marc JEKAL, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Séverine LANDO, Martine MAGNE, Jacky CHAPON suppléant de Jean-Marie MALAVAL, Gael MANCUSO, René MEURTIN, Jérôme MEYNIER, Pascal MILES, Cédric PASCAL, Cyril PELLET, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Jean-Max RENOUX, Philippe RIBOT, Georges RIBOT, Marielle VIGNE, Michel VIGNE, Jennifer WILLENS

**POUVOIRS (01)** : Christian SANFILIPPO pouvoir à Jérôme BASSIER

**ABSENTS EXCUSÉS (13)** : Didier BAPTISTE, Élisabeth BOMBARDIER, Adrien CHAPON, Bruno CLEMENCON, Éric COSTE, Bruno DUPORGE, Aurélie GENOLHER, Annelise HERBSTER, Thierry JONQUET, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jacques PEPIN

**Objet : Création et élection des membres titulaires et suppléants de la Commission Concession**

**Le Comité Syndical,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1411-5 à L1411-6 et L2121-21,

**Vu** le Code de la Commande publique,

**Vu** la délibération CS2026\_01\_07 du Comité syndical du SMIRITOM du 5 mai 2026 fixant les conditions de dépôt des listes,

**Vu** les listes adressées au Président,

**Considérant** que la Commission concession est obligatoire pour les contrats de concession et délégations de service public,

**Considérant** qu'elle est présidée de droit par le Président et comprend 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

**Considérant** que le Président de la Commission concession peut s'adjoindre avec voix consultatives, le conseil de personnalités en raison de leurs compétences dans la matière objet de la consultation, la convocation à la Commission concession valant désignation nominativement de celles-ci,

**Considérant** au regard de ce qui précède, qu'il appartient désormais au Comité syndical de procéder à l'élection puis à la désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission Concession

## **APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

### **DÉCIDE**

- De créer la Commission Concession du Syndicat Mixte de Réalisation des Installations et de Traitement des Ordures Ménagères,

- De procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission Concession conformément aux textes en vigueur.

- Est Président de la Commission Concession : Christophe RIVENQ

Sont élus :

#### Membres titulaires :

- Jean-Luc GIBELIN
- Ysabelle CASTOR
- Rémy CLEMENCIER
- Marc BENOIT
- David VILLENA

Membres suppléants :

- Gérard BARONI
- Patrick DUMAS
- Aimé CAVAILLE
- Jacques PEPIN
- Méryl FRIZON-DEBIERRE

**Votants : 54**

**Pour : 54 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**La Secrétaire de Séance**  
**Méryl FRIZON-DEBIERRE**



**Pour extrait conforme,**

**Le Président**  
**Christophe RIVENO**



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Direction commande publique -  
Ingénierie du Bâtiment  
Tél : 04 66 56 42 58  
Réf : IS/FP/LN

CS2026\_02\_05

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SMIRITOM

#### SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2026, le SMIRITOM s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 8 juin 2026 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président. Madame Méryl FRIZON-DEBIERRE, est élue secrétaire de séance.

**MEMBRES PRÉSENTS (53)** : Christophe RIVENQ, Président, Jean-Luc GIBELIN, Ysabelle CASTOR, Jérôme BASSIER, Matthieu TESTARD, Alain GIOVINAZZO, Gérard BARONI, Cyril LAURENT, Rémy CLEMENCIER, David VILLENA, Claude PERRIER, Guy MANIFACIER, Aimé CAVAILLE, Philippe TALAGRAND, Marc BENOIT, Patrick DUMAS, Pierre AIGUILLON, Michel ROUSSEL Suppléant de Philippe ALLIE, Lionel ANDRE, Sylvain ANDRE, Jean-Paul ANDRE, Daniel SAUVAGE suppléant de Gérard BANQUET, Thierry BAZALGETTE, Jean-Charles BENEZET, Alain BENSAKOUN, Wladimir BERNARD, Christophe BONNEFOY, Claude CERPEDES, Ghislain CHASSARY, David GRENIER suppléant de Christian DEVISMES, Marc DUMAS, Pascale EUGENE, Méryl FRIZON-DEBIERRE, David GUIRAUD, Marc JEKAL, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Séverine LANDO, Martine MAGNE, Jacky CHAPON suppléant de Jean-Marie MALAVAL, Gael MANCUSO, René MEURTIN, Jérôme MEYNIER, Pascal MILESI, Cédric PASCAL, Cyril PELLET, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Jean-Max RENOUX, Philippe RIBOT, Georges RIBOT, Marielle VIGNE, Michel VIGNE, Jennifer WILLENS

**POUVOIRS (01)** : Christian SANFILIPPO pouvoir à Jérôme BASSIER

**ABSENTS EXCUSÉS (13)** : Didier BAPTISTE, Élisabeth BOMBARDIER, Adrien CHAPON, Bruno CLEMENCON, Éric COSTE, Bruno DUPORGE, Aurélie GENOLHER, Annelise HERBSTER, Thierry JONQUET, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jacques PEPIN

**Objet : Création, composition et désignation des membres appelés à siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

**Le Comité Syndical,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles, L1411-4, L1413-1, L2121-22,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** que dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux est obligatoire,

**Considérant** que l'avis de la commission est nécessaire pour que le comité syndical se prononce sur le principe d'une délégation de service public,

**Considérant** que cette commission, qui a un rôle consultatif, examine les rapports annuels établis par les délégataires de service public, les rapports sur le prix et la qualité des services publics (RPQS), tout projet de délégation de service public ou de concession, tout projet de création de services publics en régie dotée de l'autonomie financière,

**Considérant** qu'il convient de tirer les conséquences du renouvellement général du Comité Syndical en procédant également au renouvellement des membres de la commission consultative des services publics locaux,

**Considérant** qu'il y a lieu de désigner les membres de cette commission, présidée par le Président du SMIRITOM, le cas échéant représenté, composée comme suit :

- de 14 délégués syndicaux désignés à la représentation proportionnelle ;
- de 4 représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux désignés par le Comité Syndical ;

**Considérant** qu'il résulte des dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales susvisé que le Comité syndical peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

**Considérant** qu'il est donc proposé de faire application de l'article L.2121-21 dudit Code et de procéder au scrutin public pour la désignation des membres appelés à siéger à la présente commission ;

## **APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

### **DÉCIDE**

De créer la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui est composée de 14 délégués du Syndicat Mixte de Réalisation des Installations de Traitement des Ordures Ménagères et de 4 représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux.

Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux : Christophe RIVENQ

#### Désignation des Délégués Syndicaux

Sont désignés :

1. Jean-Luc GIBELIN
2. Ysabelle CASTOR
3. Jérôme BASSIER
4. Matthieu TESTARD
5. Alain GIOVINAZZO
6. Gérard BARONI
7. Rémy CLEMENCIER
8. David VILLENA
9. Claude PERRIER

10. Guy MANIFACIER
11. Aimé CAVAILLE
12. Philippe TALAGRAND
13. Marc BENOIT
14. Patrick DUMAS

Désignation des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux

Sont désignés :

1. UFC (Union des consommateurs)
2. UDIL (Union de Défense Intérêts du Locataire)
3. CLCV (Consommation, Logement, Cadre de Vie)
4. CNL (Confédération Nationale du Logement)

**Votants : 54**

**Pour : 54 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**La Secrétaire de Séance**  
**Méryl FRIZON-DEBIERRE**



**Pour extrait conforme,**

**Le Président**  
**Christophe RIVENO**



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Finances  
Réf : CR / IR / DG  
Tél. : 04 66 25 49 74

CS2026\_02\_06

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SMIRITOM

#### SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2026, le SMIRITOM s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 8 juin 2026 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Méryl FRIZON-DEBIERRE, est élue secrétaire de séance.

**MEMBRES PRÉSENTS (53)** : Christophe RIVENQ, Président, Jean-Luc GIBELIN, Ysabelle CASTOR, Jérôme BASSIER, Matthieu TESTARD, Alain GIOVINAZZO, Gérard BARONI, Cyril LAURENT, Rémy CLEMENCIER, David VILLENA, Claude PERRIER, Guy MANIFACIER, Aimé CAVAILLE, Philippe TALAGRAND, Marc BENOIT, Patrick DUMAS, Pierre AIGUILLON, Michel ROUSSEL Suppléant de Philippe ALLIE, Lionel ANDRE, Sylvain ANDRE, Jean-Paul ANDRE, Daniel SAUVAGE suppléant de Gérard BANQUET, Thierry BAZALGETTE, Jean-Charles BENEZET, Alain BENSAKOUN, Wladimir BERNARD, Christophe BONNEFOY, Claude CERPEDES, Ghislain CHASSARY, David GRENIER suppléant de Christian DEVISMES, Marc DUMAS, Pascale EUGENE, Méryl FRIZON-DEBIERRE, David GUIRAUD, Marc JEKAL, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Séverine LANDO, Martine MAGNE, Jacky CHAPON suppléant de Jean-Marie MALAVAL, Gael MANCUSO, René MEURTIN, Jérôme MEYNIER, Pascal MILESI, Cédric PASCAL, Cyril PELLET, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Jean-Max RENOUX, Philippe RIBOT, Georges RIBOT, Marielle VIGNE, Michel VIGNE, Jennifer WILLENS

**POUVOIRS (01)** : Christian SANFILIPPO pouvoir à Jérôme BASSIER

**ABSENTS EXCUSÉS (13)** : Didier BAPTISTE, Élisabeth BOMBARDIER, Adrien CHAPON, Bruno CLEMENCON, Éric COSTE, Bruno DUPORGE, Aurélie GENOLHER, Annelise HERBSTER, Thierry JONQUET, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jacques PEPIN

**Objet** : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier du SMIRITOM suite au renouvellement du Comité syndical en 2026

**Le Comité syndical,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-30,

**Vu** la délibération CS2023\_02\_02 du 25 octobre 2023 portant sur l'adoption du référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**Vu** la délibération CS2023\_03\_01 du 27 décembre 2023 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier du SMIRITOM au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**Considérant** que ce Règlement Budgétaire et Financier (RBF) a pour objet de préciser les règles comptables et financières en vigueur, qui s'imposent au quotidien au sein du syndicat, notamment

les modalités d'adoption du budget et les règles de gestion par l'exécutif des Autorisations de Programme et d'Engagement et de la fongibilité des crédits,

**Considérant** qu'il a pour intention de clarifier et de partager un ensemble de règles budgétaires, comptables et financières au sein d'un document unique et de regrouper les règles fondamentales auxquelles est soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire,

**Considérant** qu'il ne s'agit pas de figer définitivement les processus mais plutôt d'harmoniser les méthodes et renforcer la cohérence des outils et la transparence des procédures,

**Considérant** que le Comité syndical doit, avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, établir un RBF pour la durée du mandat,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

**ADOpte**

Le Règlement Budgétaire et Financier, ci-annexé, applicable dès sa publication,

**DECIDE**

Le Règlement Budgétaire et Financier pourra faire l'objet de mises à jour en fonction des modifications législatives, réglementaires ou organisationnelles.

**Votants : 54**  
**Pour : 54 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

**La Secrétaire de Séance**  
**Méryl FRIZON-DEBIERRE**



**Pour extrait conforme,**

**Le Président**  
**Christophe RIVENQ**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Finances  
Réf : CR / IR / DG  
Tél. : 04 66 25 49 74

CS2026\_02\_07

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU SMIRITOM

SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2026, le SMIRITOM s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 8 juin 2026 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Méryl FRIZON-DEBIERRE, est élue secrétaire de séance.

**MEMBRES PRÉSENTS (53)** : Christophe RIVENQ, Président, Jean-Luc GIBELIN, Ysabelle CASTOR, Jérôme BASSIER, Matthieu TESTARD, Alain GIOVINAZZO, Gérard BARONI, Cyril LAURENT, Rémy CLEMENCIER, David VILLENA, Claude PERRIER, Guy MANIFACIER, Aimé CAVAILLE, Philippe TALAGRAND, Marc BENOIT, Patrick DUMAS, Pierre AIGUILLON, Michel ROUSSEL Suppléant de Philippe ALLIE, Lionel ANDRE, Sylvain ANDRE, Jean-Paul ANDRE, Daniel SAUVAGE suppléant de Gérard BANQUET, Thierry BAZALGETTE, Jean-Charles BENEZET, Alain BENSAKOUN, Wladimir BERNARD, Christophe BONNEFOY, Claude CERPEDES, Ghislain CHASSARY, David GRENIER suppléant de Christian DEVISMES, Marc DUMAS, Pascale EUGENE, Méryl FRIZON-DEBIERRE, David GUIRAUD, Marc JEKAL, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Séverine LANDO, Martine MAGNE, Jacky CHAPON suppléant de Jean-Marie MALAVAL, Gael MANCUSO, René MEURTIN, Jérôme MEYNIER, Pascal MILES, Cédric PASCAL, Cyril PELLET, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Jean-Max RENOUX, Philippe RIBOT, Georges RIBOT, Marielle VIGNE, Michel VIGNE, Jennifer WILLENS

**POUVOIRS (01)** : Christian SANFILIPPO pouvoir à Jérôme BASSIER

**ABSENTS EXCUSÉS (13)** : Didier BAPTISTE, Élisabeth BOMBARDIER, Adrien CHAPON, Bruno CLEMENCON, Éric COSTE, Bruno DUPORGE, Aurélie GENOLHER, Annelise HERBSTER, Thierry JONQUET, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jacques PEPIN

**Monsieur Christophe RIVENQ, Président sort de la salle pour la délibération suivante**

**Monsieur Jean-Luc GIBELIN 1<sup>er</sup> Vice-Président prend la présidence de la séance**

**Objet : Approbation du compte financier unique (CFU) 2025**

**Le Comité syndical,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12, L1612-13, L2121-14, L2121-31 et L2313-1 ;

**Vu** l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 qui a institué une expérimentation du compte financier unique (CFU),

**Vu** l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

**Vu** l'instruction comptable M57,

**Vu** le CFU 2025 du Syndicat Mixte de Réalisation des Installations et de Traitement des Ordures Ménagères et son rapport de présentation,

**Considérant** que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en présentant notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat,

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

**Considérant** que le SMIRITOM a choisi d'adopter le CFU pour les comptes de l'exercice budgétaire 2025,

**Considérant** que, conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il appartient au Comité syndical d'élire son président de séance pour l'examen et le vote du CFU, et que le président du SMIRITOM, s'il peut assister à la discussion, doit se retirer au moment du vote,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

## APPROUVE

Le compte financier unique 2025 du SMIRITOM résumé comme suit :

| PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE<br>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025 |                                              |                      |                     |                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------|---------------------|---------------------|
|                                                                                                                  |                                              | Investissement       | Fonctionnement      | Total cumulé        |
| Recettes                                                                                                         | Prévision budgétaire totale                  | 1 500 972,60         | 16 669 716,60       | 18 170 689,20       |
|                                                                                                                  | Recettes réalisées                           | 440 494,29           | 16 742 923,32       | 17 183 417,61       |
|                                                                                                                  | Restes à réaliser                            | 0,00                 | 0,00                | 0,00                |
| Dépenses                                                                                                         | Autorisation budgétaire totale               | 823 900,00           | 16 669 716,60       | 17 493 616,60       |
|                                                                                                                  | Dépenses réalisées                           | 752 478,57           | 14 898 382,47       | 15 650 861,04       |
|                                                                                                                  | Reste à réaliser                             | 24 103,00            | 0,00                | 24 103,00           |
| Différences entre les titres et les mandats                                                                      | <b>Solde des réalisations de l'exercices</b> | <b>-311 984,28</b>   | <b>1 844 540,85</b> | <b>1 532 556,57</b> |
| Résultats antérieurs reportés                                                                                    | Résultats antérieurs reportés                | -677 072,60          | 0,00                | -677 072,60         |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)                                                   | <b>Excédent / déficit</b>                    | <b>-989 056,88</b>   | <b>1 844 540,85</b> | <b>855 483,97</b>   |
| Différence entre les restes à réaliser                                                                           | Restes à réaliser                            | -24 103,00           | 0,00                | -24 103,00          |
| Résultat cumulé                                                                                                  | <b>Excédent / déficit</b>                    | <b>-1 013 159,88</b> | <b>1 844 540,85</b> | <b>831 380,97</b>   |

## AUTORISE

Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents constituant le compte financier unique 2025 du SMIRITOM

**Votants : 53**

**Pour : 53 - Unanimité**

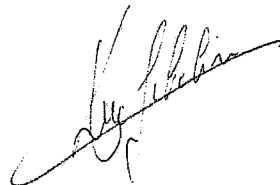
**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour extrait conforme,**

**La Secrétaire de Séance**  
**Méryl FRIZON-DEBIERRE**

**Le Vice-Président**  
**Jean-Luc GIBELIN**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Finances  
Réf : CR / IR / EE  
Tél. : 04 66 25 49 74

CS2026\_02\_08

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU SMIRITOM

SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2026, le SMIRITOM s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 8 juin 2026 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Méryl FRIZON-DEBIERRE, est élue secrétaire de séance.

**MEMBRES PRÉSENTS (53)** : Christophe RIVENQ, Président, Jean-Luc GIBELIN, Ysabelle CASTOR, Jérôme BASSIER, Matthieu TESTARD, Alain GIOVINAZZO, Gérard BARONI, Cyril LAURENT, Rémy CLEMENCIER, David VILLENA, Claude PERRIER, Guy MANIFACIER, Aimé CAVAILLE, Philippe TALAGRAND, Marc BENOIT, Patrick DUMAS, Pierre AIGUILLON, Michel ROUSSEL Suppléant de Philippe ALLIE, Lionel ANDRE, Sylvain ANDRE, Jean-Paul ANDRE, Daniel SAUVAGE suppléant de Gérard BANQUET, Thierry BAZALGETTE, Jean-Charles BENEZET, Alain BENSAKOUN, Wladimir BERNARD, Christophe BONNEFOY, Claude CERPEDES, Ghislain CHASSARY, David GRENIER suppléant de Christian DEVISMES, Marc DUMAS, Pascale EUGENE, Méryl FRIZON-DEBIERRE, David GUIRAUD, Marc JEKAL, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Séverine LANDO, Martine MAGNE, Jacky CHAPON suppléant de Jean-Marie MALAVAL, Gael MANCUSO, René MEURTIN, Jérôme MEYNIER, Pascal MILESI, Cédric PASCAL, Cyril PELLET, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Jean-Max RENOUX, Philippe RIBOT, Georges RIBOT, Marielle VIGNE, Michel VIGNE, Jennifer WILLENS

**POUVOIRS (01)** : Christian SANFILIPPO pouvoir à Jérôme BASSIER

**ABSENTS EXCUSÉS (13)** : Didier BAPTISTE, Élisabeth BOMBARDIER, Adrien CHAPON, Bruno CLEMENCON, Éric COSTE, Bruno DUPORGE, Aurélie GENOLHER, Annelise HERBSTER, Thierry JONQUET, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jacques PEPIN

**Objet : Compte Financier Unique 2025 : Affectation des résultats**

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que l'instruction comptable M57 prévoit que l'assemblée délibérante après avoir constaté les résultats lors du vote du Compte Financier Unique 2025, doit se prononcer sur leur affectation, afin de réaliser l'autofinancement de l'année, nécessaire au respect du principe de l'équilibre budgétaire.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

## APPROUVE

L'affectation des résultats d'exploitation ainsi qu'il suit :

| RESULTAT EXPLOITATION | AFFECTATION                        | MONTANT EN EUROS |
|-----------------------|------------------------------------|------------------|
| 1 844 540,85          | 1068 Excédent de fonct. Capitalisé | 1 013 159,88     |
|                       | 110 Report à nouveau               | 831 380,97       |

Votants : 54  
 Pour : 54 - Unanimité  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

La Secrétaire de Séance  
Méryl FRIZON-DEBIERRE



Pour extrait conforme,

Le Président  
Christophe RIVENQ



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**smiritom**

Service : Assemblées  
Réf : PC/DG2026  
Tél. : 04 66 56 42 82

CS2026\_02\_09

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SMIRITOM

#### SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2026, le SMIRITOM s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 8 juin 2026 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Méryl FRIZON-DEBIERRE, est élue secrétaire de séance.

**MEMBRES PRÉSENTS (53)** : Christophe RIVENQ, Président, Jean-Luc GIBELIN, Ysabelle CASTOR, Jérôme BASSIER, Matthieu TESTARD, Alain GIOVINAZZO, Gérard BARONI, Cyril LAURENT, Rémy CLEMENCIER, David VILLENA, Claude PERRIER, Guy MANIFACIER, Aimé CAVAILLE, Philippe TALAGRAND, Marc BENOIT, Patrick DUMAS, Pierre AIGUILLON, Michel ROUSSEL Suppléant de Philippe ALLIE, Lionel ANDRE, Sylvain ANDRE, Jean-Paul ANDRE, Daniel SAUVAGE suppléant de Gérard BANQUET, Thierry BAZALGETTE, Jean-Charles BENEZET, Alain BENSAKOUN, Wladimir BERNARD, Christophe BONNEFOY, Claude CERPEDES, Ghislain CHASSARY, David GRENIER suppléant de Christian DEVISMES, Marc DUMAS, Pascale EUGENE, Méryl FRIZON-DEBIERRE, David GUIRAUD, Marc JEKAL, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Séverine LANDO, Martine MAGNE, Jacky CHAPON suppléant de Jean-Marie MALAVAL, Gael MANCUSO, René MEURTIN, Jérôme MEYNIER, Pascal MILESI, Cédric PASCAL, Cyril PELLET, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Jean-Max RENOUX, Philippe RIBOT, Georges RIBOT, Marielle VIGNE, Michel VIGNE, Jennifer WILLENS

**POUVOIRS (01)** : Christian SANFILIPPO pouvoir à Jérôme BASSIER

**ABSENTS EXCUSÉS (13)** : Didier BAPTISTE, Élisabeth BOMBARDIER, Adrien CHAPON, Bruno CLEMENCON, Éric COSTE, Bruno DUPORGE, Aurélie GENOLHER, Annelise HERBSTER, Thierry JONQUET, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jacques PEPIN

**Objet : Subvention au Comité des Œuvres Sociales – Année 2026**

**Le Comité Syndical,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération N°2002/07/04 du 11 juillet 2002 du SMIRITOM relative à l'adhésion du SMIRITOM au COS (Comité des Œuvres Sociales),

**Considérant** qu'au titre de cette convention initiale, le syndicat doit renouveler la subvention du Comité des Œuvres Sociales pour l'année 2026 dans le but de faire bénéficier à son personnel des aides directes ou des prestations à tarifs réduits proposés,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

**DÉCIDE**

D'octroyer une subvention d'un montant de 796 € (sept cent quatre-vingt-seize euros) au Comité des Œuvres Sociales pour l'année 2026.

**AUTORISE**

Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en exécution de cette subvention.

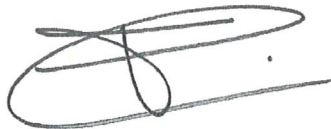
**Votants : 54**

**Pour : 54 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**La Secrétaire de Séance**  
**Méryl FRIZON-DEBIERRE**



**Pour extrait conforme,**

**Le Président**  
**Christophe RIVENO**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Finances  
Réf : PC/DL/DG  
Tél. : 04 66 78 89 00

CS2026\_02\_10

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU SMIRITOM**

**SÉANCE DU 8 JUIN 2026**

Convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2026, le SMIRITOM s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 8 juin 2026 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Méryl FRIZON-DEBIERRE, est élue secrétaire de séance.

**MEMBRES PRÉSENTS (53)** : Christophe RIVENQ, Président, Jean-Luc GIBELIN, Ysabelle CASTOR, Jérôme BASSIER, Matthieu TESTARD, Alain GIOVINAZZO, Gérard BARONI, Cyril LAURENT, Rémy CLEMENCIER, David VILLENA, Claude PERRIER, Guy MANIFACIER, Aimé CAVAILLE, Philippe TALAGRAND, Marc BENOIT, Patrick DUMAS, Pierre AIGUILLON, Michel ROUSSEL Suppléant de Philippe ALLIE, Lionel ANDRE, Sylvain ANDRE, Jean-Paul ANDRE, Daniel SAUVAGE suppléant de Gérard BANQUET, Thierry BAZALGETTE, Jean-Charles BENEZET, Alain BENSAKOUN, Wladimir BERNARD, Christophe BONNEFOY, Claude CERPEDES, Ghislain CHASSARY, David GRENIER suppléant de Christian DEVISMES, Marc DUMAS, Pascale EUGENE, Méryl FRIZON-DEBIERRE, David GUIRAUD, Marc JEKAL, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Séverine LANDO, Martine MAGNE, Jacky CHAPON suppléant de Jean-Marie MALAVAL, Gael MANCUSO, René MEURTIN, Jérôme MEYNIER, Pascal MILESI, Cédric PASCAL, Cyril PELLET, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Jean-Max RENOUX, Philippe RIBOT, Georges RIBOT, Marielle VIGNE, Michel VIGNE, Jennifer WILLENS

**POUVOIRS (01)** : Christian SANFILIPPO pouvoir à Jérôme BASSIER

**ABSENTS EXCUSÉS (13)** : Didier BAPTISTE, Élisabeth BOMBARDIER, Adrien CHAPON, Bruno CLEMENCON, Éric COSTE, Bruno DUPORGE, Aurélie GENOLHER, Annelise HERBSTER, Thierry JONQUET, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jacques PEPIN

**Objet : Contrat territorial pour les articles de bricolage et de jardin avec les éco-organismes agréés relatif à la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs**

**Le Comité Syndical,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de l'environnement, et notamment l'article L541-10-1 14 mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les éléments de bricolage et de jardin, et indiquant que la prévention et la gestion des déchets des articles de bricolage et de jardin doivent être assurée par les metteurs sur le marché, et que ceux-ci doivent s'organiser, soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et modalités de la filière,

**Vu** l'arrêté interministériel du 27 octobre 2021 adoptant le cahier de responsabilité élargie des producteurs des articles de bricolage et de jardin et fixant à horizon 2027 des objectifs de collecte de 25 % pour la catégorie 3 (matériels de bricolage) et de 20 % pour la catégorie 4 (produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin), de recyclage de 65 % pour la catégorie 3 et de 55 % pour la catégorie 4 et de réemploi et réutilisation de 10 % pour la catégorie 3 et de 5 % pour la catégorie 4,

**Vu** l'agrément par l'État, obtenu par Ecomaison le 21 avril 2022, et par Valobat le 21 décembre 2023, pour la filière des articles de bricolage et de jardin pour les catégories 3 et 4,

**Considérant** qu'à ce titre, les éco-organismes agréés prennent en charge la gestion des déchets issus des articles de bricolage et de jardin de ces catégories, sur le périmètre défini par la filière,

**Considérant** qu'il est proposé aux collectivités et à leurs groupements de conclure un nouveau Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des articles de bricolage et Jardin pour la catégorie 3 et 4 collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2027, élaboré après concertation avec les associations représentant les élus et collectivités territoriales et les deux éco-organismes précités,

**Considérant** que le Contrat a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge par les éco-organismes précités, de la gestion des déchets des articles de bricolage et de jardin collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD), ainsi que des soutiens relatifs aux actions en faveur du réemploi des articles de bricolage et jardin et de la communication,

**Considérant**, dès lors, qu'il apparaît opportun pour le SMIRITOM de signer avec Ecomaison, l'éco-organisme désigné pour être en charge de notre territoire, le Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des articles de bricolage et jardin pour les catégories 3 et 4, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2027,

**APRES AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE,**

**APPROUVE**

Les termes du contrat territorial pour les articles de bricolage et de jardin joint à la présente délibération,

**AUTORISE**

Monsieur le Président à signer ce contrat territorial avec l'éco organisme Ecomaison.

**Votants : 54**

**Pour : 54 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**La Secrétaire de Séance**  
**Méryl FRIZON-DEBIERRE**



**Pour extrait conforme,**

**Le Président**  
**Christophe RIVENQ**

